

## A titre d'information:



Après un entretien de première entrevue vous serez invité à suivre quelques heures de formation théorique. Cette formation traitera la législation de la copropriété, la législation de l'asbl et également de l'origine de la CNIC. Par la suite vous aurez la possibilité de faire connaissance avec le fonctionnement de la CNIC. Cela consiste en une formation plus pratique.

### Entretien de première entrevue

Dès que nous recevrons votre candidature, nous vous inviterons pour une première entrevue.

### Indemnité des frais forfaitaire pour le bénévolat

Vous travaillez comme bénévole à l'asbl, mais pendant le stage qui dure 12 mois vous recevez une indemnité fixe qui n'est pas imposable.

### Pratique de stage

Enfin le plus intéressant, la pratique. Vous serez guidé dans le fonctionnement quotidien de notre asbl. Vous nous aidez à répondre aux appels des membres, à rédiger des avis par écrit, et aux recherches et analyses afin de raffiner le droit des copropriétaires.



## Comme exemple non-exhaustif, ci-après quelques activités auxquelles la CNIC participe ou qu'elle organise elle-même

- Chaque année la CNIC organise la Journée du Copropriétaire (symposium pour les copropriétaires, avocats, Juges de Paix, agents immobiliers, etc ...)
- Soirées d'information pour les copropriétaires et les professionnels du marché immobilier abordant des sujets divers comme par exemple la problématique des ascenseurs, des modifications de la loi, etc.
- Décernement d'un label de qualité pour le syndic professionnel
- Participation aux colloques externe...

### COMMENT ATTEINDRE NOS BUREAUX ?

STIB : Ligne 47 de Bruxelles: De Brouckère - Vilvoorde  
Descendre à l'arrêt "Twee Leeuwenweg".  
Heures creuse: toute les 12 min. Heures de pointe: toute les 6 à 10 min.  
DE LIJN : Ligne 820 depuis Jette: Jette AZVUB -Vilvoorde - Zaventem  
Descendre à l'arrêt "Twee Leeuwenweg".  
Entre 06h01 et 17h46 toute les 15 minutes.  
SNCB : Ligne 26: descendre à la gare de Vilvoorde - changez et prendre le bus STIB ligne 47 direction De Brouckère ou bus DE LIJN 820 direction Jette AZVUB - descendre à l'arrêt "Twee Leeuwenweg"



### asbl CNIC - Centre National d'Information pour Copropriétaires

Siège social:  
5, Rue du Bourgmestre - 1050 Bruxelles  
Siège Administratif:  
Twee Leeuwenweg 20/32 - 1800 Vilvoorde

Téléphone: (02) 253 34 80  
Fax: (02) 751 74 03  
E-mail: secretariat@cnic.be

Visitez notre site  
Internet ! [www.cnic.be](http://www.cnic.be)

## FORMATION - STAGE 2007-2008

Spécialisation dans le domaine du  
droit de copropriété des immeubles à  
appartements



Donne une plus-value à votre  
formation de juriste !

asbl CNIC - Centre National  
d'Information pour Copropriétaires

Tél: (02) 253 34 80

## La fondation et but de l'asbl CNIC



Cette association a été fondée en 2000 avec quelques copropriétaires et après mûre réflexion. En effet à ce jour les copropriétaires ont très peu points de contact pour poser les questions et soumettre les problèmes qu'ils rencontrent dans leur copropriété.

La CNIC a été fondée sous forme d'une ASBL et dispose donc de la personnalité juridique. Ses statuts ont été publiés dans les annexes du Moniteur Belge.

Qui devient membre de l'association ? Nos membres sont principalement des copropriétaires, mais aussi des professionnels trouvent plus en plus le chemin vers cette association et s'affilient afin de pouvoir bénéficier de nos conseils juridiques et de notre assistance.

L'association a été particulièrement active cette dernière année, ceci lui a permis de se forger une réputation d'interlocuteur à part entière auprès de diverses associations et groupements.

Pas uniquement auprès des copropriétaires d'immeubles à appartements mais également auprès des autorités régionales, fédérales, de divers groupements professionnels du secteur immobilier ou encore d'autres associations.

### Prestation de service juridique

La copropriété est devenue une matière juridique d'une importance croissante et cruciale. En effet, d'années en années, l'achat de biens immobiliers en copropriété ne fait que croître. Il s'agit manifestement d'une explosion structurelle immobilière. Cette problématique suscite de plus en plus de litiges et de conflits quotidiens. Malgré, somme toute, une législation succincte qui se veut être la plus limpide possible, la jurisprudence fut, quant à elle, hésitante lors de ses premiers pas quant à l'application de la nouvelle législation. Actuellement, la jurisprudence abonde en de multiples décisions qui permettent d'affiner de plus en plus l'application de la loi. Bien sûr, un cas n'est pas l'autre et il reste à pouvoir jongler avec les multiples situations particulières qui se présentent en matière de copropriété.

### Manque de connaissance?

Les copropriétaires sont très souvent mal informés quant à leurs droits et obligations qui résulte d'un manque de connaissance effective de la loi et des statuts qui régissent leur copropriété ce qui aboutit à bien des incompréhensions ou des attitudes inadaptées. Les copropriétaires peuvent manquer de coordination dans la mise en œuvre de leur pouvoir décisionnel et de contrôle. Les copropriétaires peuvent se montrer laxistes en se contentant de subir sans mot dire par fatalité tous les agissements et les répercussions provoquées par la copropriété ce qui peut provoquer d'importantes conséquences sous-jacentes dont l'importance a été totalement ignorée a priori.

### Rôle des juristes et avocats



Il y a manifestement un manque de juristes qualifiés ou d'avocats sur le marché afin de suffire à la demande d'assistance dans cette matière. Nous vous offrons gratuitement des cours de stage et nous sommes convaincus que ce stage est une plus-value pour les étudiants en droit dans le cadre de leur formation comme juriste.

### Pensez-vous de remplir les conditions suivantes:

- Vous êtes étudiant de la faculté de droit
- Vous disposez d'une connaissance de base du droit des biens
- Vous êtes disponible pendant une durée minimum de trois heures par semaine
- Vous disposez d'une aptitude ou d'une expérience communicative et vous êtes sociable
- Vous avez une connaissance courante des logiciels Word, Access, etc.
- Vous êtes motivé et avez confiance en vous;
- Vous disposez d'un sens des responsabilités et vous êtes prêt à assister aux recherches diverses



Alors prenez contact avec nous pour un rendez-vous et un première entrevue à l'adresse suivante:

**asbl CNIC - Centre National  
d'Information pour  
Copropriétaires**

Siège social:  
5, Rue du Bourgmeestre - 1050 Bruxelles  
Siège Administratif:  
Twee Leeuwenweg 20/32 - 1800 Vilvoorde

Téléphone: (02) 253 34 80  
Fax: (02) 751 74 03  
E-mail: [secretariat@cnic.be](mailto:secretariat@cnic.be)